

2026

CALENDRIER DES COLLECTES

CONSIGNES

- Les bacs de collecte sont la propriété de la municipalité et sont liés aux adresses.
- En cas de déménagement, ces derniers doivent donc rester sur place.
- Assurez-vous que votre bac n'empiète pas sur la route ou le trottoir.
- Si votre bac est endommagé ou que vous avez besoin de bacs supplémentaires, veuillez communiquer avec le bureau municipal au : 450 764 3573, poste 221.
- Les bacs doivent être placés en bordure de la route la veille ou avant 7h00 le jour de la collecte.
- Les roues et les poignées doivent être placés vers la résidence
- Une distance convenable d'environ 1,2 mètres ou 4 pieds entre chacun des bacs est conseillée.

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton
2627, rue Principale
Sainte-Justine-de-Newton, Québec, J0P 1T0
450 764-3573 |
administration@sainte-justine-de-newton.ca



JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30			

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S	
				1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Type de collectes

- Collecte de branches
- Matières recyclables
- Matières organiques
- Matières domestiques



Surplus de matières recyclables
(12 janvier et 13 juillet 2026)



Objets volumineux



Collecte de feuilles d'automne



Séance ordinaire
du conseil municipal

CHAQUE COLLECTE, SA CONSIGNE

Feuilles d'automne

- Collecte : 2 fois à l'automne pour le noyau villageois.
- Sacs : papier 110 L (16" x 12" x 35"), déposés en bordure avant 7 h le jour de collecte.

Branches

- Collecte de branches : 2 fois par an, sur une semaine. Déposez-les avant le lundi.
- Consignes : branches non attachées, étalées (pas empilées). Pas de branches > 3 pouces ou racines.
- Important : une seule visite par résidence (max. 30 min). Au-delà, frais selon règlement municipal.

Surplus matières recyclables

- 2 fois par an dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Consignes : boîtes dépliées et empilées : près du bac bleu.
- Non acceptées : grandes boîtes (ex. réfrigérateur, TV), à découper pour le bac bleu.

Objets volumineux

- Chaque 3e lundi du mois (objets non insérables dans un bac).
- Acceptés : lavabos, baignoires, meubles, matelas, électroménagers, luminaires.
- Non acceptés : matériaux de construction, propane, pneus, appareils électroniques, petits objets, sacs ou boîtes mélangées.

Résidus alimentaires

- Céréales, pains, pâtes, fruits, légumes, viandes, poissons, oeufs, os.
- Marc de café, sachets de thé, produits laitiers, gâteaux, noix.
- Petites quantités d'aliments liquides absorbables, huiles, sauces.
- Bâtons en bois, cheveux, plumes, cendres froides, résidus verts.
- Fibres sanitaires sans produits chimiques : essuie-tout, mouchoirs.
- Papiers/cartons souillés : boîtes à pizza, sachets papier (sans métal/plastique).

Matières recyclables

- Papier/carton : journaux, enveloppes, boîtes, cartons de lait/jus, Tétr Pak.
- Plastique : contenants, bouteilles, emballages (sauf plastique #6).
- Métal : aluminium, boîtes de conserve, bouchons, couvercles.
- Verre : bouteilles, pots (toutes couleurs).

Déchets

- Uniquement les déchets non recyclables, compostables ou réutilisables.
- Vérifiez si vos déchets peuvent être collectés par la municipalité ou déposés dans un écocentre.

Écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

La MRC de Vaudreuil-Soulanges offre un réseau d'écocentres accessibles aux résidents de ses 23 municipalités. Ces installations permettent de se départir de diverses matières résiduelles de manière responsable.

Vaudreuil-Dorion, Saint-Zotique, Rigaud et Pincourt

- Réservé aux résidents : L'accès est réservé aux citoyens des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.
- Documents requis : Une preuve d'identité avec photo et une preuve de résidence (ex. : permis de conduire, facture de services publics) sont obligatoires.

Les écocentres acceptent divers types de matières, notamment :

- Résidus domestiques dangereux : peintures, solvants, huiles usées, bonbonnes de gaz
- Électroménagers : réfrigérateurs, laveuses, etc.
- Vêtements et textiles : vêtements usagés, tissus
- Matériaux de construction : bois, briques, céramique
- Équipements électroniques : téléviseurs, ordinateurs
- Autres : pneus, batteries, etc.

Informations supplémentaires

Ligne Info-Écocentre : 450 455-5434

Site web : tricycle-mrcvs.ca